



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 14/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

**22 JUIN 2023**

L'an **deux mil vingt trois, le vingt juin, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, M. Thierry CAUSSE, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-067**

Domaine : 1.1 - Marchés publics

**OBJET : Marché 23-002 – Marché pour la confection, la livraison et le service de repas en liaison chaude ou froide pour le centre de loisir la Forge : Dévolution du marché.**

Vu le Code des Marchés Publics notamment son article 28 ;

Considérant que la Commune a décidé de confier à un prestataire la confection, la livraison et le service de repas en liaison chaude ou froide pour le centre de loisir la Forge à Quillan comprenant notamment :

- La préparation des repas
- Le service des repas sous forme de self
- Le nettoyage de la vaisselle, du self et de la salle après chaque service.

Considérant que cette opération se décompose comme suit :

- Confection repas normaux.
- Confection repas amélioré.
- Confection repas grillade.
- Confection repas personnel.
- Confection repas randonneurs.
- Confection petit-déjeuner avec café.

Considérant que l'avis d'appel public à concurrence est paru :

- sur la plateforme dématérialisée des marchés publics [www.emarchéspublics.com](http://www.emarchéspublics.com) en date du 27/01/2023 annonce n°195689.

Considérant qu'à l'issue de la consultation le 24/02/2023 à 12H une seule entreprise suivante a remis l'offre suivante :

ENTREPRISES	Repas Normaux	Repas Amélioré	Repas grillade	Repas Personnel	Repas randonneur	Petit-déjeuner avec café
SASU BRUNO TRAITEUR 34 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND 11500 QUILLAN Tel : 06.71.48.34.77 Mail : <a href="mailto:bruno.traiteur11@gmail.com">bruno.traiteur11@gmail.com</a> SIRET : 921 194 593 00015	7.90 €TTC	15.00 €TTC	7.90 €TTC	4.90 €TTC	9.00 €TTC	3.20 €TTC

Considérant que lors de sa réunion en date du 17/05/2023, la commission Ad'oc composée par les membres de la Commission d'appel d'offre a jugé conforme cette offre et a proposé d'attribuer le Marché au soumissionnaire.

M. Le Président propose au conseil municipal:

1. De confier à SASU BRUNO TRAITEUR - 34 Avenue François Mitterrand - 11500 QUILLAN un marché de fourniture et service relatif à la confection, la livraison et le service de repas en liaison chaude ou froide pour le centre de loisir La Forge pour un montant de 7.18 € HT/pers. pour un repas normal, 13.63€ HT/pers pour un repas amélioré, 7.18 € HT/pers pour un repas grillade, 4.45 € HT/pers pour un repas personnel, 8.18€ HT/pers pour un repas randonneur et 2.91€HT/pers pour un petit-déjeuner avec café.
2. D'approuver les conditions de réalisation de cette prestation précisées dans les pièces du marché à savoir: l'acte d'engagement et le cahier des clauses particulières.  
Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an, à compter de la date de notification, et pourra être reconduit expressément 2 fois pour une période de 1 an.
3. D'imputer les dépenses en section de fonctionnement du BP 2023, 2024 et 2025 du SPIC la Forge.
4. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération notamment le marché.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

La secrétaire de séance,

Mme Nadia PARACHINI.



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
M. Pierre CASTEL



**2023-067**

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-06-22T16-31-19.01 ( MI245886234 )

**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230622-2023-067-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Marché 23-002 - Marché pour la confection, la livraison, et le service de repas en liaison chaude ou froide pour le centre de loisir la Forge : Dévolution du marché.

**Date de décision :** Jun 22, 2023 12:00:00 AM



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**  
1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Marchés publics

**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :**

**Acte :** [MA-DEL-2023-067.PDF](#)

**Préparé**

Date **22/06/23 à 16:31**

Par **JORDAN Edouard**

**Transmis**

Date **22/06/23 à 16:31**

Par **JORDAN Edouard**

**Accusé de réception**

Date **22/06/23 à 16:41**